



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

assujettissement

Question écrite n° 96796

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur les interrogations des prestataires des comités d'entreprise (CE) et des professionnels du tourisme. Les intéressés craignent que l'amendement 2186 de la « loi travail » n'entraîne la taxation des avantages offerts aux salariés par les CE, au-delà de 322 euros par an et par salarié. Or, à l'heure actuelle, ces aides ne sont pas soumises aux prélèvements sociaux et fiscaux. Pour les professionnels du tourisme, une telle mesure entraînerait une baisse notable du pouvoir d'achat d'un actif sur deux et de plus de 11 millions de salariés et retraités bénéficiant des prestations sociales des 33 000 comités d'entreprise. Il souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96796

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 1er novembre 2016

Question publiée au JO le : [21 juin 2016](#), page 5698

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)